

Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil Communal du 27 avril 2023

Personnel communal – recrutements

- Maison de la Forêt
 - o Pour renforcer l'équipe durant la haute saison, le Conseil communal a validé l'engagement de Tanya Bruchez, domiciliée à Verbier, du 15 mai au 31 octobre 2023.
- Ecole
 - o Tenant compte du grand nombre d'inscriptions en 1H à la rentrée scolaire 2023-2024, la Commune a décidé d'ouvrir une 5^e classe. Elle prendra place au 1^{er} étage de l'ancienne école. Ainsi, l'École des 2 Rives a procédé à l'engagement d'une nouvelle enseignante de 1-2H. Il s'agit de Charlotte Arnold, de Saillon. Cet engagement a été validé par le Conseil communal.
- UAPE
 - o Pour répondre aux besoins des familles riddannes, le Conseil communal a décidé d'ouvrir un poste supplémentaire à 50% à l'UAPE pour la prochaine rentrée scolaire.

Autorisations de construire

Le Conseil communal a délivré les autorisations suivantes :

- Construction d'une minoterie en dérogation à la zone réservée, sur la parcelle N° 411, en faveur de GMSA Groupe Minoterie SA / Varone Villé Papom & partenaires SA.
- Agrandissement d'une habitation individuelle (véranda) sur la parcelle N° 7528 en faveur d'Amélie Gillioz / RCA vitrerie et véranda.
- Pose de panneaux brise-vue composée de palissade et de Gabions d'une hauteur d'1.80 m. / clôture d'1.43m et haie d'arbustes selon plans, sur les parcelles N° 15057 et 15058, en faveur de Caroline Bonvin / Caroline et Nicolas Bonvin + Zohra et Hocine Merouane / Bender Paysagiste.

Préavis communal pour des projets de compétence cantonale

Le Conseil communal a préavisé favorablement la construction d'un centre de PADEL et d'un WC-vestiaires sur la parcelle N° 2189 en faveur de SportUp SA / Architectes Léger & Mora.

Préavis du Conseil communal avant mise à l'enquête publique

Le Conseil communal a décidé de suivre le préavis de la Commission des constructions et de préavisé à son tour favorablement l'agrandissement du bâtiment situé sur la parcelle N° 5893 en aggravant le droit acquis, en faveur d'Antoine BETH.

Entretien des ouvrages de protection

Le Triage forestier des Deux Rives continuera de se charger des contrôles et de l'entretien des ouvrages de protection durant les années 2023 à 2026. Suivant la proposition du Service cantonal des dangers naturels, le Conseil communal a renouvelé le contrat de prestations qui les lie.

Réfection d'une conduite d'eau potable

Le Conseil communal a mandaté l'entreprise Fernand Favre SA pour remplacer une conduite en fonte défectueuse, datant de 1968, au chemin du Pensionnat. L'objectif est de profiter de la fouille réalisée par Genedis dans le cadre de l'installation du chauffage à distance (CAD). Coût de l'opération : CHF 17'583.10

Autorisation d'exploiter

Le Conseil communal a octroyé une autorisation d'exploiter l'Auberge « La Tzoumaz » à Valentin Mézy, domicilié à La Tzoumaz.